

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
21 décembre 2000  
Français  
Original: arabe

---

**Lettre datée du 20 décembre 2000, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent des Émirats arabes unis  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer d'une demande tendant à garder inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité pour 2001 la question intitulée « Lettre, en date du 3 décembre 1971, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, de l'Iraq, de la République arabe libyenne et de la République démocratique populaire du Yémen » publiée sous la cote S/10409. Ce document a trait à l'occupation par la République islamique d'Iran de trois îles relevant de l'État des Émirats arabes unis, Abou Moussa, la Grande Tumb et la Petite Tumb. L'objectif est de parvenir à régler ce différend au moyen de négociations pacifiques directes ou en recourant à la Cour internationale de Justice de façon à assurer un règlement juste, complet et permanent de cette question, et d'instaurer la paix, la sécurité et la stabilité aux niveaux régional et international.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Mohammad J. Samhan